

LETTRE PASTORALE

pour annoncer la fondation, à Saint-Hyacinthe, d'une Ecole normale de jeunes filles.

ALEXIS-XYSTE BERNARD, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique, évêque de Saint-Hyacinthe.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Au témoignage de l'expérience, il n'est guère de fonction plus importante que celle d'instruire les enfants. L'homme, en effet, sera dans l'âge mûr ce qu'il aura été dans son enfance. C'est le Saint-Esprit lui-même, qui nous en donne l'assurance, quand il dit au livre des Proverbes : *Le jeune homme suit sa première voie ; dans sa vieillesse même il ne la quittera point* (1). Et cette enfance elle-même est toujours ce que la font les diverses influences qui s'exercent sur elle. Qui ne voit, dès lors, quelle part prépondérante prennent, dans l'éducation et l'instruction des classes juvéniles, les instituteurs appelés à y suppléer les parents ? Qui ne voit aussi quelle gloire s'attache à leur tâche, s'ils savent orienter leurs élèves vers la vérité et la vertu, les deux seules fins de toute véritable formation ? Dieu lui-même a promis aux maîtres la splendeur éternelle : *Or, ceux qui auront été savants, brilleront comme les feux du firmament ; et ceux qui en auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans l'éternité* (2).

(1) Prov., XXII, 6. (2) Daniel, XII, 3.

Mais quel rôle difficile, d'autre part, que celui d'ouvrir à la science des esprits souvent rebelles ou de plier au devoir des volontés parfois revêches ! Pour façonner un groupe d'enfants dont pas un ne se ressemble, quelle ingéniosité il faut déployer, quelle variété de ressources il faut mettre en œuvre ! L'éducation des petits suppose une connaissance profonde du cœur humain, une patience à toute épreuve. Elle exige une souplesse constante à varier les manières d'agir, suivant les tempéraments divers des élèves et le caractère différent des familles, des races, des pays, auxquels ils appartiennent. Un véritable instituteur est moins un phare qui éclaire ou un dompteur qui subjugue qu'un roseau qui s'incline au moindre souffle pour se redresser aussitôt et élever avec lui la goutte de rosée fixée sur sa tige.

Ces qualités si différentes et si nécessaires, N. T. C. F., ne s'acquièrent pas d'elles-mêmes sans travail et sans étude. Autre chose est de posséder un esprit juste et une volonté énergique, autre chose de fortifier le vouloir des enfants et de développer leur intelligence. En parlant de la direction morale, S. Grégoire a dit ce mot célèbre : *Ars artium, regimen animarum*, le gouvernement des âmes est l'art des arts. Le mot s'applique, avec plus de raison peut-être encore, à l'éducation des petits. Celle-ci englobe, en effet, les deux objets de toute formation : la discipline des volontés et la conduite des esprits. Elle est donc plus que l'*art des arts*. Aussi est-il des règles à apprendre avant de s'y livrer, une culture pédagogique à recevoir avant de s'y adonner. Constatez-le vous-mêmes, N. T. C. F. L'artisan le plus humble n'ose exercer son métier, avant de s'en rendre maître par un long apprentissage. Et l'on pourrait, sans autre entraînement que sa propre éducation, se risquer à pratiquer l'art par excellence de l'enseignement ?

L'Eglise n'a jamais pensé, N. T. C. F., et les Etats

non plus, qu'il leur fût permis de courir un pareil risque. Partout les deux pouvoirs se sont efforcés de préparer, dans des écoles spéciales, les essais d'instituteurs et d'institutrices chargés de former l'enfance. Au Canada, l'enseignement pédagogique fut, de tout temps, l'une des plus vives préoccupations des deux autorités supérieures. Depuis le jour lointain où les Ursulines et les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame fondaient des écoles d'entraînement professionnel, l'Eglise et l'Etat n'ont cessé, dans le Québec, de se concerter pour multiplier les Ecoles normales. Si donc notre province compte aujourd'hui, en outre de celles qu'on a instituées pour les garçons, dix écoles de ce genre pour les filles (1), il faut l'attribuer à la bonne entente qui a existé jusqu'ici, chez nous, entre les deux pouvoirs.

Ces Ecoles normales ont été pour notre peuple une source de bénédictions. Sans doute, pour nous en tenir aux écoles d'institutrices, les jeunes filles qui en sont sorties, n'ont pas indéfiniment continué à répandre dans nos écoles primaires la science qu'elles y avaient acquise. Plusieurs de nos normaliennes ont tôt ou tard quitté un poste où leurs études spéciales leur permettaient d'affirmer leur incontestable compétence. Ces défections, dues à des circonstances apparemment incontrôlables, ne sauraient nous autoriser à conclure que nos Ecoles normales n'ont pas exercé l'heureuse influence qu'on en attendait. Elles nous ont procuré des institutrices en nombre assez restreint peut-être, mais au moins parfaitement au courant des procédés de leur art.

C'est là, N T. C. F., le vrai but que rêvent d'atteindre les fondateurs de ces établissements : préparer des maîtresses munies d'une compétence pédagogique absolue. Il ne s'agit plus, dans ces maisons, de fournir, comme on

(1) Québec, Montréal, Rimouski, Trois-Rivières, Chicoutimi, Nicolet, Valleyfield, Hull, Joliette et Saint-Hyacinthe.

le fait aux enfants de l'école primaire, les rudiments de la science ou de discipliner des volontés neuves. Il ne s'agit pas non plus d'y compléter cette formation élémentaire par la culture des arts et des lettres, c'est là l'objet de l'enseignement secondaire, tel que les couvents le procurent à vos filles. Quand celles-ci entrent à l'École normale, elles doivent déjà savoir se guider elles-mêmes. Ce qu'elles viennent y puiser, c'est la façon de conduire les autres, la manière d'éduquer à leur tour les enfants qui leur seront confiés. En somme, tandis que les élèves des écoles primaires et des couvents apprennent à apprendre, les futures institutrices des Ecoles normales apprennent comment enseigner aux enfants à apprendre.

Qu'une pareille formation soit indispensable, N. T. C. F., la chose saute aux yeux. Nous vous le disions, il y a un instant : l'art de l'enseignement est le plus compliqué de tous, et la culture de l'enfance, en particulier, exige l'emploi d'une foule de procédés dont la meilleure éducation fournit rarement la connaissance. Il faut avoir démonté ce mécanisme ingénieux qu'est une âme d'enfant, il faut en avoir sondé tous les rouages pour la faire fonctionner de manière qu'il ne se brise ni ne s'arrête à tout propos : c'est l'objet de la pédagogie spéculative. Il faut aussi s'être exercé, sous la surveillance d'un maître compétent, à donner soi-même des leçons et des directions, si l'on veut y mettre cette clarté, cette mesure, cet à propos, cette variété qui conviennent au caractère général de l'enfance et au caractère individuel de chaque enfant : c'est là le but de la pédagogie pratique. Celle-ci apprend à employer les moyens les plus appropriés à conformer l'enseignement aux besoins divers des petits ; la première révèle quels sont ces besoins et quelle en est la multiple variété. Tout cela, art de conduire les enfants, art de se conduire avec eux en les éduquant, c'est le fond même de l'instruction pédagogique et de la formation que

dispensent les Ecoles normales. L'excellence même des notions qu'elles procurent en dit assez la nécessité.

Il faut donc se réjouir, N. T. C. F., et pour les jeunes filles instruites dans ces écoles spéciales et pour les élèves qui leur seront plus tard confiés, de voir se multiplier les Ecoles normales sur le sol de notre province. Il faut savoir gré à notre Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de ce qu'il seconde avec tant de bienveillance le zèle des évêques, organisateurs-nés de l'enseignement catholique dans leurs diocèses respectifs. Il faut surtout rendre grâces à nos communautés religieuses de femmes, Ursulines ou Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Sœurs Grises de la Croix d'Ottawa ou Sœurs de l'Assomption, Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie ou Sœurs de la Présentation de Marie, d'avoir généreusement accepté de diriger ces établissements, au prix des sacrifices pécuniaires les plus considérables. Ce sont elles, en effet, qui ont rendu possible, avec la sanction et le subside annuel du Gouvernement, la fondation, dans notre province, de ces institutions si utiles pour le progrès de l'instruction publique. La compétence professionnelle de nos incomparables religieuses garantit à nos futures institutrices la possession parfaite des méthodes les mieux éprouvées de la science pédagogique. En raison de leur caractère, fait de dévouement et d'ardeur au travail, de sens catholique et de foi en Dieu, nous sommes assurés de voir se maintenir dans nos écoles primaires la pureté de l'éducation chrétienne. L'intégrité religieuse et la supériorité professionnelle de leurs directrices font ainsi de nos Ecoles normales l'arsenal le mieux outillé où puissent s'aguerrir les chefs de nos bataillons scolaires.

Parce qu'elles le sont, en effet, N. T. C. F., vous devez regarder d'un très bon œil la multiplication parmi nous de ces arsenaux. Pour la même raison, quand vos filles

ont parcouru le cycle des études primaires à l'école et celui des études secondaires au couvent, vous devez leur fournir l'occasion, si elles se destinent à l'enseignement, de recevoir l'initiation particulière d'une Ecole normale. Nos établissements sont assez vastes pour accueillir toutes les aspirantes. Le pouvoir public favorise un certain nombre des plus pauvres, en mettant à la disposition de chaque Ecole normale trente bourses de vingt-quatre piastres chacune. A cause de ces avantages, vous êtes intéressés à procurer à vos filles l'entraînement qui fera d'elles des institutrices modèles.

Pour vous y engager d'avantage, N. T. C. F., votre évêque s'est employé à doter son diocèse d'une institution de ce genre. Sur la recommandation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et avec l'appui du Gouvernement, une Ecole normale, semblable à celles qui fonctionnent déjà dans les principaux centres de la province, s'ouvrira, le 10 septembre prochain, dans notre ville épiscopale. Nous nous empressons de vous annoncer cet heureux événement, afin que vous preniez, dès aujourd'hui, vos mesures pour assurer à vos filles, en âge d'en bénéficier, l'avantage de s'inscrire le plus tôt possible au tableau des élèves-maîtresses de la prochaine année académique 1912-1913.

En travaillant à assurer cette fondation, nous avons le bonheur de constater que nous réalisons les vues et le désir du premier évêque de ce diocèse, Monseigneur Jean-Charles Prince, dont la mémoire est demeurée en vénération parmi nous. Le 6 février 1858, le digne et bien aimé Prélat écrivait à la très révérende Mère Saint-Maurice, supérieure des Sœurs de la Présentation de Marie, les lignes suivantes, que nous tenons à insérer dans notre présente lettre comme un document précieux de notre histoire religieuse : “ J'ai un secret à vous “ confier. Il est question entre Monsieur le Surintendant

“ et moi d'établir à Saint-Hyacinthe, une section de
“ l'Ecole normale pour les filles..... Recommandez
“ cette affaire au premier Surintendant de l'Education,
“ l'excellentissime Saint-Joseph, et à la très gracieuse
“ Reine, son auguste Epouse. Si cet événement s'ac-
“ complissait, il serait presque aussi miraculeux que la
“ translation de la maison de notre digne Mère ”.

L'événement désiré est accompli. Une Ecole normale est maintenant établie, à Saint-Hyacinthe, sous la direction des Sœurs de la Présentation de Marie. Depuis bientôt soixante ans, ces dévouées religieuses se sont en quelque sorte identifiées, dans notre diocèse, avec l'œuvre de l'éducation des jeunes filles. A Dieu ne plaise, sans doute, que nous oublions le travail et le mérite, le dévouement et le zèle des autres communautés qui, à coté de celle-ci, se sont consacrées à la formation morale et intellectuelle de nos diocésaines. Ouvrières de Dieu, elles ont cultivé, avec autant de succès que d'amour, la terre généreuse confiée à leurs soins. Aussi nous tenons, en cette circonstance, à leur exprimer toute notre affection et toute notre reconnaissance. Les bénédictions du ciel, d'ailleurs, ne leur disent-elles pas, mieux que nous ne saurions le faire, que ce n'est pas en vain qu'elles ont travaillé, en se dépensant toujours sans compter. Mais, si leur mérite est aussi incontestable que glorieux pour elles, il n'en est pas moins vrai que les Sœurs de la Présentation de Marie occupent une place à part dans notre diocèse. Non seulement elles ont, dans notre ville épiscopale, une maison-mère dont l'éclat n'est que la juste récompense d'un travail couronné de succès, mais elles ont aussi semé un peu partout, sur notre territoire, des succursales, des couvents, où fleurissent, avec l'éducation chrétienne, avec le savoir, toutes les vertus et tous les mérites. Si les jeunes filles de notre diocèse ont bénéficié d'une formation intellectuelle et morale qui

fait l'honneur de notre nationalité et la gloire de l'Eglise, elles le doivent pour une large part, assurément, aux Sœurs de la Présentation de Marie.

Vous ne vous étonnerez donc pas, N. T. C. F., que ce soit à cette communauté que nous ayons pensé, quand il s'est agi de fonder, pour le bien de notre diocèse, une Ecole normale de jeunes filles. Nous connaissions si bien ces religieuses que nous étions sûr de trouver en elles des éducatrices de premier ordre, capables d'instruire et d'édifier, de mener de front, avec une égale maîtrise, la formation de l'esprit et du cœur, l'instruction scientifique et l'éducation religieuse.

Les élèves de l'Ecole normale, ce sont les institutrices de demain, celles qui élèveront, dans le sens le plus relevé du mot, les jeunes générations qui viennent. Pour qu'elles soient à la hauteur de leur mission, avec la science il leur faut la vertu. Les Sœurs de la Présentation de Marie leur donneront l'une et l'autre.

Ces enfants que nos institutrices élèvent, ce sont les fils et les filles des anciennes élèves des Sœurs de la Présentation, au moins pour un très grand nombre. Ils trouveront donc dans l'école, où siègera une graduée de notre Ecole normale, une sœur, par l'éducation, par l'esprit et par le cœur, une sœur de leur mère. Dès lors, l'école ne sera-t-elle pas pour eux, comme elle doit l'être, un prolongement de la maison paternelle? Lès leçons de l'école ne deviendront-elles pas ainsi encore un simple épanouissement des premières leçons reçues au foyer familial? Cette unité de l'éducation, cette parenté spirituelle et intellectuelle, entre les mères et les institutrices, n'est ce pas un bienfait qu'il convenait d'assurer à nos ouailles?

Enfin, et c'est une raison qui a bien aussi sa valeur, les Sœurs de la Présentation de Marie, mieux que d'autres, pouvaient doter le diocèse d'une maison convenable pour cette Ecole normale. Avec une générosité parfaite, elles

ont construit, au prix d'environ quatre-vingt mille piastres, un magnifique édifice, qui fait l'honneur de notre ville. Ayant en vue le bien-être des élèves, le souci de leur santé, elles n'ont négligé aucune des prescriptions de l'hygiène ; et, tout en évitant le luxe inutile, elles ont assuré aux enfants qui leur seront confiées une demeure agréable, et confortable, aménagée pour le but même auquel elle est destinée.

C'est donc bien à cette communauté que devait être donnée notre Ecole normale, pour le succès même de l'entreprise, pour le bien des futures institutrices, pour l'avantage de notre diocèse et la gloire de la religion.

Les Sœurs de la Présentation de Marie ne seront pas seules à donner l'enseignement dans notre Ecole normale. En conformité des règlements adoptés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, nous nous sommes fait un devoir d'y compléter le personnel requis. A notre suggestion, et sur la recommandation du Comité catholique, à sa dernière session du présent mois de mai, le Gouvernement a bien voulu agréer Monsieur l'abbé J.-Adélard Fontaine comme directeur général des études (Principal) et Monsieur J.-Maurice Manning comme professeur de pédagogie et d'autres matières qui tiennent à la formation spéciale des maîtresses. Connaissant la compétence et le zèle de ces deux titulaires, nous sommes ainsi en mesure de pouvoir vous affirmer que vos jeunes filles sortiront de l'Ecole munies de toutes les qualités requises par l'importance de leurs futures fonctions.

Le texte des conditions imposées pour l'admission à l'Ecole et celui du règlement qu'on y suivra sera imprimé sur feuilles spéciales et transmis à chacun des curés du diocèse. Ceux-ci se feront, sans aucun doute, un plaisir de vous le communiquer sur demande et de vous l'expliquer au besoin.

Pour nous, N. T. C. F., avant de clore cet entretien, nous tenons à vous renouveler notre invitation de fournir à vos jeunes filles l'avantage de profiter de l'insigne faveur qui leur est offerte. Le diocèse comprend soixante-quinze paroisses : il conviendrait que, dès le mois de septembre prochain, chacune d'entre elles y fût représentée par l'un au moins de ses membres. Les paroisses plus fortunées devraient y en envoyer plusieurs.

Mais nous voulons surtout remercier la Providence des bienfaits dont elle n'a cessé de combler notre cher diocèse dans l'ordre de l'enseignement. Si, en 1850, les circonstances n'ont pas permis qu'une université nationale fût établie dans notre ville épiscopale, néanmoins le séminaire diocésain y distribue aux jeunes gens, d'une façon qui l'honore, l'instruction secondaire. Dans leurs couvents, nos chères Sœurs de la Présentation de Marie rendent à nos jeunes filles le même service. Si, cependant, l'enseignement commercial y subit aujourd'hui une diminution temporaire par l'incendie des collèges de Granby et de Farnham, comme par la fermeture de celui d'Iberville, une foule d'institutrices dévouées partagent, avec nos bonnes Sœurs de Saint-Joseph dont les fondations se multiplient sans cesse, le soin de l'éducation primaire.

Il ne manquait donc plus à cette dernière échelle que le dernier degré, à savoir : l'Ecole normale. Puisque ce projet est maintenant exécuté, c'est notre devoir d'en rendre à Dieu de sincères actions de grâces. Nous le prions, dans toute l'ardeur de notre âme, de bénir, comme il en a béni les débuts, les progrès de cette œuvre importante, que nous voulons aussi bénir nous-même avec toute l'effusion de notre cœur d'évêque.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises paroissiales et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, les premiers dimanches après sa réception.

Donné à Saint-Hyacinthe, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt mai mil neuf cent douze.



✠ ALEXIS-XYSTE,
ÉV. DE SAINT-HYACINTHE.

Par Monseigneur,

L.-O. ROBERGE,

secrétaire.

Canada Pamphlet

1912

no. 011

Sir J. Mathias Teller
Collection